

Lyon, le 17 juin 2021

La Commission Intergouvernementale sur le Lyon-Turin trace une feuille de route pour les voies d'accès au tunnel transfrontalier

Le Comité pour la Transalpine salue les orientations fixées par la Commission Intergouvernementale (CIG) sur le Lyon-Turin qui s'est réunie ce lundi 14 juin à Chambéry.

En présence de représentants de la Commission Européenne, les délégations française et italienne conduites respectivement par Josiane BEAUD et Paolo FOIETTA, ont progressé dans la clarification des intentions des deux pays concernant la réalisation des voies d'accès au tunnel transfrontalier.

Au nom de la Commission de Bruxelles, la **Coordinatrice européenne Iveta RADICOVA a de nouveau insisté sur le caractère prioritaire du Lyon-Turin** pour atteindre les objectifs climatiques du Green Deal. Pour l'UE, c'est bien l'ensemble de la liaison (tunnel transfrontalier et voies d'accès) qui est considéré comme un maillon stratégique du réseau central européen de transport dont l'achèvement est programmé en 2030.

Evoquant la révision en cours du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (programme européen de financement des infrastructures), la **Coordinatrice a confirmé la possibilité d'un cofinancement par l'UE de ces voies d'accès nationales jusqu'à 50%, soit à la même hauteur que le tunnel international.** Mais pour cela, les deux Etats doivent formaliser et préciser leurs engagements dans un « acte d'exécution » qui va être négocié par les parties prenantes au fil des prochaines mois.

Dans cette perspective, **les deux Etats se sont ainsi accordés au cours de la réunion sur l'objectif de livrer les quelques 200 km de nouvelles voies ferroviaires de part et d'autre du tunnel sous les Alpes à l'horizon 2030**, c'est-à-dire en concomitance avec le calendrier prévu à ce jour pour la mise en service de l'ouvrage international.

Côté italien, le projet des voies d'accès est stabilisé depuis 2017. Côté français, le projet des 190 km de voies nouvelles entre Lyon et l'entrée du tunnel transfrontalier à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie) a été déclaré d'utilité publique en 2013. C'est sur cette base qu'un processus d'études de phasage a été engagé en 2019. Parmi les trois scénarii étudiés, un scénario final estimé à environ 5 Mds€ doit être retenu à la fin de cette année.

Les participants à la CIG ont retenu le principe que **les deux Etats doivent chacun avoir bouclé le dossier de leurs voies d'accès au plus tard en 2023.**

« *La position de la CIG est une excellente nouvelle qui vient donner davantage de visibilité sur un volet essentiel du dossier, a réagi Jacques GOUNON, Président de la Transalpine. Nous insistons depuis longtemps sur le fait qu'il n'est pas possible d'opérer un report modal massif du trafic de voyageurs et de marchandises dans les Alpes sans des voies d'accès à la hauteur des performances du tunnel transfrontalier et permettant de connecter les grands réseaux européens* ».

